

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 7 (1869)
Heft: 13

Artikel: [Nouvelles diverses]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

voir nos cavaliers désœuvrés s'ennuyer sur leurs grands chevaux, il a décidé de leur donner une carabine pour les occuper. Il serait même question de mettre à pied nos dragons et de mettre à cheval les carabiniers.

C'est par ces remarquables conceptions que nos sommités militaires veillent au salut de la patrie. Si notre état-major ne tire pas l'épée, il tire au moins l'aiguille. Lorsqu'il s'agira d'en découdre, on le trouvera prêt.

Le banquet helvétique au Louvre.

Le Courrier de Paris raconte ainsi d'une manière très flatteuse pour notre pays, la dernière fête annuelle de nos compatriotes établis à Paris :

Le 6 mars, 300 citoyens suisses se trouvaient réunis dans la grande salle de l'hôtel du Louvre pour fêter le banquet annuel de la Société helvétique de bienfaisance. La salle splendide et princière avait pris un aspect tout particulier. Le drapeau fédéral mêlait ses plis à ceux du drapeau tricolore et tout autour de la salle les colonnes dorées supportaient les écussons des 22 cantons.

La colonie suisse de Paris, qui se compose d'environ 25,000 âmes, a deux sociétés fondées dans le but de venir en aide à ses pauvres. La plus ancienne est la *Société helvétique de bienfaisance*, fondée en 1820, et qui distribue près de 20,000 fr. par an, en secours de toute espèce. A côté d'elle existe une association d'ouvriers et de commis, qui, sous le titre de *Société suisse de secours mutuels*, distribue environ 5,000 francs par an à ses membres malades ou privés de travail.

Il y a 3 ans, ces deux sociétés se sont réunies pour former à Saint-Mandé un *asile des vieillards*. Une collecte faite dans ce but n'a pas produit moins de 168,000 francs, provenant d'une vente qui a eu lieu rue Grenelle-Saint-Germain.

Quelques jeunes Suisses ont fondé récemment une société de gymnastique. Enfin, une société de chant, *l'Harmonie suisse*, fait le charme des réunions suisses et entretient à l'étranger la fibre intime et toujours vivace du patriotisme.

Mais revenons au salon du Louvre.

Depuis longtemps, on n'avait vu fête aussi brillante. A côté du président, M. Edouard Hentsch, siégeaient M. le docteur Kern, ministre de Suisse à Paris, et M. Fornerod, ancien président de la Confédération. M. James Fazy prenait aussi place à la table d'honneur, avec M. Lambelet, conseiller d'Etat de Neuchâtel, M. le colonel Fogliardi, du Tessin, et autres notables suisses de passage à Paris, ou faisant partie de la Société de bienfaisance.

Une brillante fanfare, dirigée par M. Dubois de l'Opéra, entonna l'ouverture du *Chalet*, le *Ranz des vaches* et autres mélodies alpestres, en alternant avec le chœur de *l'Harmonie suisse*.

Comme dans les fêtes fédérales, une tribune avait été placée dans le centre de la salle. M. le ministre Kern y monta le premier. Après avoir rappelé la perte récente d'un des principaux fondateurs de la société, M. Jaques Dubochet, l'orateur rappela les malheurs dont la Suisse fut frappée dans l'année dernière, et termina son chaleureux discours en portant un toast à *la Confédération suisse*.

Le président porta ensuite le toast réglementaire au *gouvernement français et à l'empereur*.

Un homme d'esprit, peintre de talent, M. Fritz Berthoud, est chargé de porter le toast à *la Bienfaisance*. Il s'acquitte de sa tâche avec une grâce parfaite et une verve du meilleur aloi. — A cette allocution succède une quête qui ne produit pas moins de 1,267 fr. O puissance de l'éloquence et du bon cœur!... Quand le bien se fait ainsi en famille, d'égal à égal, entre frères de la même patrie, la main qui reçoit peut être aussi fière et heureuse que celle qui donne. On n'a pour cela qu'à répéter la devise suisse; *Un pour tous, tous pour un.*

MM. Frogliardi et Lambelet parlent ensuite. Ce dernier faisant ressortir toute l'action bienfaisante qu'exercent vis-à-vis de la patrie commune les diverses colonies suisses à l'étranger, exprime le vœu que cette action se manifeste d'une manière plus directe et plus efficace sur les affaires même du pays. De bruyants applaudissements accueillirent cette proposition, malheureusement peu pratique.

C'est ainsi qu'au milieu des fanfares, des chants et des toasts s'écoula la soirée jusqu'au dessert, où les groupes se mêlant, fraternisant, se reconnaissant parfois après de longues années, resserrèrent cette union patriotique qui fait la force, et ravivèrent le souvenir de la patrie commune, des riantes vallées, des lacs azurés et de ces hautes cimes qui veillent au dessus des nuages sur l'indépendance de la Suisse, comme les génies resplendissants de la liberté.

Peney-le-Jorat, le 25 mars 1869.

Monsieur le Rédacteur,

De temps immémorial les Peneyans ont été appelés *Tavans*. Ils sont fiers de ce nom et n'en accepteront pas d'autres. C'est donc à tort que, dans son numéro du 23 janvier, le *Coniteur* attribue cette épithète aux habitants d'Hermenches. Votre numéro du 27 février rectifie cette erreur en l'accompagnant de sobriquets et de détails complètement faux, contre lesquels les *tavans* indignés font entendre des bourdonnements unanimes et désapprobateurs. Les plus ardents d'entre eux demandent que justice soit faite et viennent en conséquence vous demander l'insertion intégrale de ces lignes, dictées, non par un esprit de chicane, mais en vue de la vérité.

Dans ce but, nous laissons de côté les allusions personnelles et malignes auxquelles se livre votre trop aimable correspondant. Rappelons-lui simplement que si nous voulions, comme lui, fouiller dans le bourbier fangeux de la chronique scandaleuse, il nous serait très facile d'y trouver un équivalent aux deux hommes, encore vivants à l'heure où nous écrivons, qu'il désigne sous les noms de *pequamoton* et de *medze-manti*. Avant d'aller plus loin, nous nous demandons avec étonnement comment il se fait que le vaillant défenseur d'Hermenches ait laissé dans l'ombre le surnom que portent les habitants de cette localité. Chacun connaît le proverbe : « A tout seigneur, tout honneur. » On les appelle donc *le Cornairuz*. Laissant à une plume mieux exercée et à un esprit plus élevé que le nôtre la tâche importante et difficile de rechercher l'origine d'un nom si singulier, nous revenons aux *Tavans*.

La contrée où est situé Peney était autrefois beaucoup plus boisée que maintenant; or, tout le monde sait que les *Tavans* affectionnent particulièrement les forêts de sapins, où on les trouve en grande quantité. Telle est, selon nous, l'origine de cette dénomination sous laquelle nous sommes fort bien connus dans une partie assez considérable de notre canton.

L'église de Peney ne remonte pas à une haute antiquité : ce village, ainsi que son annexe actuelle, Villars-Tiercelin, dépendaient de la paroisse de Dommartin jusqu'au XIX^e siècle, époque à laquelle notre petite église fut construite. Dès lors, jusqu'à ce jour, on n'y vit jamais la moindre trace d'incendie. La relation que vous avez publiée parle d'une seule

cloche, tandis que nous en possérons deux, dont l'effet très agréable ne dénote certes pas un fondeur peu habile, comme votre honorable correspondant à la prétention de l'affirmer si carrément. Outre les initiales des noms des municipaux et pasteurs du temps, ces cloches sont ornées de dessins en bas-relief représentant des *tavans* et des sapins. Sur la grande cloche, on lit ces mots :

« *Commune de Peney. J'ai été faite à la gloire de Dieu.*
» *Pierre Drefet, fondeur à Vevey. An 1810.* »

Sur la petite se trouve l'inscription suivante :

« *J'ai été faite à la gloire de Dieu, sur la demande des gens de Peney.*
» *Venez, prosternez-vous dans la Maison de l'Eternel.*
» *Faites par Pierre Drefet et son neveu Marc Treboux, fondeur à Vevey. An 1812.* »

En terminant cette dissertation déjà trop longue, nous invitons les amateurs de promenades champêtres à profiter de la belle saison pour s'assurer que les gens qu'on nomme les *Tavans* savent être à l'occasion aimables et hospitaliers, autant que leurs modestes ressources le leur permettent, et qu'en tout cas leurs piqûres ne sont pas plus à redouter que celles des autres mortels.

Enfin, M. le Rédacteur, veuillez excuser ce verbiage et agréer l'assurance de la considération distinguée que vous porte,

Un Tavan pur sang.

Beaucoup de personnes croient que le voisinage d'une grande masse d'eau préserve les bâtiments des coups de foudre; on entend dire fréquemment que les maisons situées au bord du lac n'ont pas besoin de paratonnerre, parce que le lac en tient lieu. M. le professeur Ch. Dufour a cité, dans la dernière séance de la Société vaudoise des sciences naturelles, un cas de foudre qui est là pour montrer qu'il ne faut pas trop compter sur l'efficacité de ce principe. Dans la propriété de M. R., à Morges, un piquet a été foudroyé, l'année dernière, à une distance de 3 mètres du lac et à proximité d'un arbre et d'une grande meule de foin qui auraient pu aussi bien, ou mieux que le piquet, servir de conducteur à la foudre.

M. Cauderay a cité, à l'appui de l'opinion émise par M. Ch. Dufour, ce fait que les poteaux télégraphiques de la ligne du chemin de fer Yverdon-Neuchâtel sont fréquemment atteints par la foudre, malgré leur extrême voisinage du lac, et qu'il en est de même sur la ligne Villeneuve-Genève.

Il faut ajouter que les navires soigneusement appareillés sont toujours munis de paratonnerres. Il est donc de bonne prudence d'en munir les maisons voisines du lac, aussi bien que celles qui en sont éloignées.

Un de nos abonnés nous communique la note suivante, relative aux surnoms des communes vaudoises :

A propos d'*Epalinges*. On dit aussi : *Palindzo pou de lindzo, prau dé piau pas tant mau dé pudze.*

Quoique *linge* soit pour la rime, il y a cependant quelque chose là-dessous. Dans le X^e siècle, ce village aurait été vendu par les moines de Dommartin au Chapitre de Lausanne. Au retour des Croisades (XII^e siècle) la chrétienté établit partout des Lazarets ou Maladières en faveur des pauvres lépreux. Ces gens malheureux n'avaient que ce que des quêteurs dévoués leur procuraient. Ceux de la Maladière (Lausanne) allèrent jusqu'à *Padigue* (Pas-d'eau) pour demander du linge, mais ils n'en reçurent miette. Les bons frères quêteurs, s'en retournant, devisant ensemble, dirent : Le nom de cet endroit sera changé. Au lieu de *Padigue*, il sera nommé Pas-de-linge, d'où : *Padlinge, Palinge, Espalinge, Epalinges*. Toutes ces métamorphoses successives se sont produites avec le temps.

Nous avons sous les yeux l'original de la pièce suivante adressée à un pharmacien du canton :

Monsieur eté la bonte de re mettre du cirot de pquanu poure uenfet qui a sin moi poure lui faire vounire dai gelaire qui la sure la poiterin poure vincantime.

Une de nos voisines recevant l'autre jour la visite de son médecin, accueille celui-ci par un déluge de paroles :

— Que dois-je faire, docteur ? lui demande-t-elle.

— Madame, dit-il, la tête rompue par ce bavardage, vous n'avez besoin que de repos.

— Mais ma langue, docteur ; voyez donc ma langue !...

— Eh ! votre langue aussi n'a besoin que de repos !

L. MONNET. — S. CUÉNOUD.

Pour fin mars courant, la 1^{re} série de 10 livraisons illustrées de :

LES PRISONS DE FRANCE

ANCIENNES ET MODERNES

Comprendant: Les prisons seigneuriales et ecclésiastiques. — Les prisons dans l'antiquité. — Les maisons centrales. — La Roquette. — Mazas. — Sainte-Pélagie. — Les Jeunes Détenus. — La Force. — Fort-l'Evêque. — Le grand et le petit Châtelet. — Bicêtre. — L'Abbaye. — Le Temple. — Pignerol. — Le Fort de Joux. — Fort Cize. — Clichy. — Clermont. — Melun. — Mettray.

Et terminées par l'Histoire de la déportation à Cayenne et à Nouka-Hiva,

PAR

DE SERVAN, A. DE BOUGY, LOUIS DE VALLIÈRES, ETC.

L'Histoire des Prisons de Paris anciennes et modernes formera 50 livraisons illustrées, in-8, de 8 pages, imprimées sur beau papier.

Expéditions en remboursement de 1 fr. 50 c. tous frais compris par 10 livraisons chaque mois.

S'adresser, franco, à Morges, chez A. VEDEL & SOUTTER frères, près la gare.